



Sélection de la Capitale européenne de la culture 2028 en France

Phase de sélection

Rapport du jury

Publié par

Toni Attard, Jelle Burggraaff, Else Christensen-Redzepovic (rapporteur), Jean de Loisy, Marilyn Gaughan Reddan, Goda Giedraityte (rapporteur), Suvi Innilä, Anne Karjalainen, Hrvoje Laurenta, Anne Tallineau (vice-présidente) et Rossella Tarantino (présidente)

Janvier 2024

Creative Europe

Avertissement

Ce document a été rédigé pour la Commission européenne. Toutefois, il ne reflète que les opinions des auteurs et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture

Direction Culture, Créativité et Sport

Unité D2

E-mail : eac-unite-D2@ec.europa.eu

*Commission européenne
B-1049 Bruxelles*

© Union européenne, 2024

La réutilisation est autorisée à condition que la source soit reconnue.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents qui ne relèvent pas du droit d'auteur de l'UE, l'autorisation doit être demandée directement aux titulaires du droit d'auteur.

Sommaire

Introduction	4
Phase de présélection	4
Réunion de sélection finale du jury	5
Contexte national	5
Évaluation des candidats	6
Bourges	6
Clermont-Ferrand	11
Montpellier	15
Rouen	20
La décision du jury	24
Prix Melina Mercouri	25
Réputation d'une ECOC	25
La phase de suivi	26
Les recommandations du jury	26
Remerciements	28

Introduction

Ce document est le rapport rendu par le panel d'experts (le « jury ») en conclusion de la phase de sélection du concours de la Capitale européenne de la culture (« ECOC ») 2028 en France. Ce concours est une initiative lancée en 1985 par l'Union européenne.

Le ministère français de la Culture (le « ministère ») agit en tant qu'autorité de gestion du concours, qui est régi par la décision 445/2014/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 (la « décision »)¹ et par le décret n°2021-1824 du 24 décembre 2021 (NOR :*MICB2138082D*) et l'avis du 28 décembre 2021 (NOR :*MICB2138117V*) (modifié par l'avis du 13 octobre 2022, (NOR : *MICB2229044V*)) adopté par le ministère et publié sur son site internet conjointement à l'appel à candidatures correspondant.²

Conformément à l'article 2 du décret, un jury de douze experts indépendants a été constitué pour le processus de sélection. Dix membres du jury ont été désignés par les institutions et organes de l'Union européenne (Parlement européen, Conseil, Commission et Comité des régions). Deux membres du jury ont été désignés par le ministère. Les membres du jury ont ensuite été formellement désignés par l'arrêté du 7 février 2023 du ministre de la Culture (NOR : *MICB2303210A*).

Le concours se déroule en deux phases : la présélection (liste restreinte), puis la sélection finale.

Phase de présélection

Le ministère de la Culture a publié un appel à candidatures le 31 décembre 2021. À la date de clôture du 2 janvier 2023, neuf dossiers ont été déposés par les villes suivantes : Amiens, Bastia, Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier, Nice, Reims, Rouen et Saint-Denis. Le jury s'est réuni du 28 février au 3 mars 2023 pour les auditions de présélection. Le jury a recommandé au ministère d'inviter les villes de Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen, à passer à l'étape de la sélection finale. Le rapport du jury est publié sur les sites de la Commission européenne³ et du ministère de la Culture.

Le ministère a accepté la recommandation du jury et a invité les quatre villes susmentionnées à remettre leurs dossiers de candidature finaux le 3 novembre 2023 au plus tard.

Les quatre villes ont soumis leurs dossiers dans les délais impartis.

Une délégation de quatre membres du jury a participé aux visites des villes du 4 au 8 décembre 2023. Ils étaient accompagnés d'observateurs du ministère de la Culture et de la

¹ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.132.01.0001.01.ENG

² <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Capitale-europeenne-de-la-Culture-2028>

³ [Capitales européennes de la culture désignées | Culture et créativité \(europa.eu\) ; https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Europe-et-international/L-action-europeenne-et-internationale-du-ministere-de-la-Culture/Capitale-europeenne-de-la-Culture-2028](https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Europe-et-international/L-action-europeenne-et-internationale-du-ministere-de-la-Culture/Capitale-europeenne-de-la-Culture-2028)

Commission européenne. La délégation a fait rapport de ces visites aux autres membres du jury avant chacune des auditions de sélection.

Réunion de sélection finale du jury

Le jury s'est réuni en présentiel du 11 au 13 décembre 2023 à Paris. Un membre du jury a été excusé pour des raisons personnelles.

Des représentants du ministère et de la Commission européenne ont assisté aux auditions en tant qu'observateurs. Ces derniers n'ont pris part ni aux délibérations ni à la décision du jury. Tous les membres du jury ont signé une déclaration d'absence de conflit d'intérêts et un accord de confidentialité. Le jury a confirmé Mme Rossella Tarantino dans ses fonctions de présidente et Mme Anne Tallineau dans ses fonctions de vice-présidente. Le jury a élu Mme Else Christensen-Redzepovic et Mme Goda Giedraityte comme rapporteurs.

Lors des auditions de sélection, qui se sont tenues les 11 et 12 décembre 2023, chaque ville candidate, par ordre alphabétique, a présenté son dossier (en 45 minutes) et répondu aux questions du jury (en 60 minutes).

La présidente du jury a annoncé la recommandation du jury lors d'un événement public, retransmis en direct sur les réseaux sociaux du ministère de la Culture, le 13 décembre 2023, en présence de la ministre française de la culture, Mme Rima Abdul-Malak, et de la cheffe de la représentation de la Commission européenne en France, Mme Valérie Drezet-Humez.

Contexte national

En 2028, ce sera la cinquième fois que la France accueille une « Capitale européenne de la culture » après Paris en 1989, Avignon en 2000, Lille en 2004 et Marseille-Provence en 2013. Les critères de sélection d'une ECOC ont considérablement évolué depuis lors. Ils intègrent désormais une vision plus profonde et plus large du rôle de la culture dans le développement des villes et de l'Europe. L'une des nouvelles exigences est pour les villes l'obligation d'avoir une stratégie culturelle formellement adoptée, qui englobe le projet ECOC. Cela permet de s'assurer que le titre de Capitale européenne de la culture est un élément qui s'inscrit dans l'évolution d'une ville et non un événement ponctuel, et renforce donc l'importance donnée à la pérennité du projet.

Le jury a reconnu que les quatre candidatures françaises étaient d'une qualité et d'une ambition très élevées, reflétant les situations particulières de leurs villes et régions respectives et tenant compte plus largement de l'agenda européen et de la situation géopolitique actuelle. Il s'est félicité de la forte évolution des dossiers entre les phases de présélection et de sélection finale. Le jury apprécie que les quatre villes aient utilisé le processus de candidature pour renforcer leurs stratégies culturelles, pour impliquer davantage leurs citoyens dans le processus culturel et pour renforcer le rôle de la culture et de l'Europe dans leur développement socio-économique général. Il s'agit là d'un premier bénéfice remarquable du concours « Capitale européenne de la culture 2028 ».

Le jury encourage tous les candidats à poursuivre le développement et la mise en œuvre de leurs stratégies.

Évaluation des candidats

Dans son évaluation des candidats, le jury a pris en considération les objectifs généraux et spécifiques tels que définis à l'article 2 de la décision susmentionnée ainsi que l'exigence pour les candidatures de se fonder sur un programme culturel doté d'une forte dimension européenne et créé spécifiquement pour le titre ECOC (article 4).

Le jury a évalué chaque candidature en fonction des six critères énoncés à l'article 5, tels qu'ils figurent dans l'appel à candidatures :

- Contribution à la stratégie de long terme de la ville,
- Contenu culturel et artistique,
- Dimension européenne,
- Portée,
- Gestion,
- Capacité de réalisation.

Le jury souligne que son évaluation des candidatures s'est basée sur les programmes proposés tels que présentés dans les dossiers de candidature et lors des auditions. L'histoire d'une ville, ses politiques récentes et actuelles ainsi que son offre culturelle peuvent constituer une base sur laquelle s'appuie un programme mais ne jouent aucun rôle dans le processus de sélection. Dans les commentaires qui suivent, le jury reprend les principaux éléments de ses discussions lors de la réunion de sélection. Dans le cas de la ville sélectionnée, des recommandations spécifiques sont formulées pour l'aider à mettre en œuvre son projet ECOC.

Bourges

Sous le titre « Territoires d'avenir », la candidature de Bourges imagine un paysage transformateur pour les villes petites et moyennes en France, en Europe et au-delà, en mettant l'accent sur une échelle humaine et en plaçant l'humain et la nature en son cœur. Elle incarne un récit visant à surmonter les défis, à résoudre les conflits et à aborder des questions européennes urgentes, qu'il s'agisse de l'accueil parfois difficile des communautés immigrées et LGBTQIA+ dans les petites villes ou du besoin urgent d'une durabilité écologique.

Bourges 2028 n'apparaît pas comme une entreprise isolée, mais comme un élément constitutif d'une matrice innovante de villes de taille modeste à travers l'Europe, unies pour co-crée une nouvelle réalité. Avec une approche systémique et une responsabilité dans la lutte contre le réchauffement climatique, Bourges 2028 entend être pionnière d'un changement de paradigme, offrant un modèle visionnaire pour les villes petites et moyennes et plaçant les artistes et les citoyens au cœur d'une renaissance sociétale inclusive, écologique et innovante.

La candidature comprend la Ville de Bourges, l'agglomération Bourges Plus, le Département du Cher et la Région Centre-Val de Loire. Les quatre entités politiques soutiennent la candidature de Bourges 2028.

Contribution à la stratégie de long terme de la ville :

- Le concept de Bourges reste inchangé. Les émeutes que la France a connues l'été dernier ont aussi touché les villes de taille modeste comme Bourges et ont mis à jour la fragmentation de la société ainsi que le ressentiment d'une jeunesse marginalisée, soulignant la nécessité absolue pour Bourges de se transformer en un lieu où les gens se sentent valorisés et en capacité d'agir.
- Le projet « Territoires d'avenir » met l'accent sur l'inclusion et la durabilité écologique. Malgré les difficultés, Bourges 2028 souhaite mettre fin à « l'impasse climatique » grâce à des projets innovants et à faible émission carbone, offrant ainsi un nouveau modèle pour les villes petites et moyennes.
- La stratégie culturelle à long terme de Bourges, officiellement adoptée par le conseil municipal le 6 octobre 2022, n'a subi aucune modification particulière et continue à être mise en œuvre en partenariat avec tous les acteurs de la ville. Le soutien global de la Région s'est renforcé.
- Le projet de Bourges 2028 s'aligne bien sur les priorités de la stratégie culturelle : encourager les pratiques artistiques, relever les défis sociétaux, soutenir les initiatives des habitants et faciliter l'accès à la culture, en mettant l'accent sur l'inclusivité, la durabilité écologique et le rôle des artistes dans l'élaboration de nouveaux récits européens.
- En réponse aux recommandations du jury lors de la phase de présélection, la stratégie de Bourges 2028 en matière d'infrastructures donne maintenant la priorité aux espaces d'exposition disponibles dans le centre historique de la ville, qui forment le Mile Culturel, comme la Halle aux blés et le Pavillon d'Auron. Cette approche renforce la sécurité de planification, réduit les émissions carbone et s'aligne sur les efforts de rénovation urbaine en cours et des sites satellites.
- Bourges 2028 anticipe ses impacts à long terme, afin d'évoluer vers des « Territoires d'aujourd'hui » d'ici 2029. La stratégie est bien décrite, et comprend une Cité européenne des artistes, des initiatives de lutte contre le changement climatique et des quartiers créatifs innovants contribuant à une augmentation de 5 % du PIB de la ville. La vision est celle d'une ville à taille humaine, faisant partie d'une matrice de 25 villes similaires en France et à travers l'Europe, qui met l'accent sur un design urbain inclusif, sur la gouvernance et sur un engagement civique accru.
- Les plans de suivi et d'évaluation sont dans l'ensemble solides et incluent une analyse robuste basée sur des données de référence fiables. Toutefois, le projet gagnerait sensiblement à la définition d'indicateurs de performance plus clairs, qui s'alignent plus précisément sur les objectifs et les étapes du projet ECOOC. En outre, alors que le plan définit quatre objectifs de mesure - économique, environnemental, social et physiologique - les considérations culturelles sont manifestement absentes.
- Le calendrier suggéré propose de fixer un niveau de référence final pour la période antérieure à l'année du titre qui se situe seulement trois mois avant le début de l'événement, ce qui, selon le jury, ne permet pas de procéder à une évaluation complète des effets au cours des années préparatoires.

Contenu culturel et artistique :

- Le jury a été inspiré par le concept de la candidature « *Territoires d'avenir* » dès la phase de présélection, le trouvant pertinent à la fois au niveau local et au niveau européen. Le programme est très intéressant, bien structuré et modeste dans sa « taille humaine ». Il est clairement lié au thème général et il est cohérent avec les projets individuels.
- Le jury a également apprécié les efforts de développement et de simplification de la structure du programme, qui est désormais divisé en trois axes : *Nos voisins*, *La langue de l'Europe et Ici et maintenant* - et qui présente environ 50 projets et sous-projets. Pour chacun d'entre eux, sont indiqués des commissaires d'exposition et partenaires expérimentés, des artistes français et internationaux de renom, ainsi que le budget.
- Le programme présente une diversité de formes artistiques ainsi que des exemples clairs et pertinents sur la manière de combiner le patrimoine culturel avec de nouvelles expressions culturelles expérimentales.
- Le jury a apprécié les calculs précis visant à estimer le bilan carbone du projet. Cela représente un engagement ferme en faveur d'un impact bas carbone et respecte les objectifs climatiques de l'Union européenne pour 2030.
- Le dossier présente une stratégie claire pour déterminer comment et sur quels critères principaux les futurs projets seront sélectionnés. Les appels ouverts seront directement liés à des projets existants, mais l'idée principale est de développer les projets et le programme en partenariat. Sur le plan budgétaire, le programme présenté couvre la majeure partie du budget total alloué au programme.
- Le dossier démontre de façon solide la profonde implication des artistes et organisations culturels locaux. Cette participation est clairement décrite et des noms de partenaires locaux sont fournis avec des informations sur leur participation à des projets concrets.

Dimension européenne :

- La candidature est convaincante dans sa dimension européenne. Elle fait preuve d'une forte orientation européenne et explique clairement comment elle entend promouvoir activement des thèmes européens, l'intégration et le dialogue interculturel.
- Tandis que certains aspects de la culture et des valeurs européennes sont brièvement évoqués, un plus grand focus sur les activités qui soulignent ces éléments communs était attendu.
- Des exemples concrets illustrent les liens avec des villes, des opérateurs et des artistes européens, et s'étendent à une coopération culturelle internationale allant au-delà de l'Europe. Des noms précis de partenaires et d'artistes de renom sont fournis.
- La candidature présente une stratégie bien définie pour attirer un large public européen et international.
- La candidature présente des collaborations solides et détaillées avec d'autres villes porteuses du titre ECOC, établissant des liens entre le programme culturel et ces villes afin de garantir l'alignement avec les objectifs de la candidature. L'ensemble de la candidature reflète un esprit européen cohérent.

Portée :

- L'aspect essentiel du programme de développement du public est basé sur la participation et la gouvernance - « là où la population a l'impression d'avoir son importance et sent qu'elle a des responsabilités ».
- Des exemples de projets et le recours à des outils importants pour assurer une diffusion et une gouvernance plus larges, comme le « Conseil européen citoyen » ou l'initiative des « Nouveaux commanditaires » viennent valider l'implication très forte de la population locale.
- La participation de groupes moins privilégiés est bien décrite, avec une attention particulière pour les personnes âgées et les personnes ayant des difficultés physiques, mentales ou économiques, les communautés LGBTQIA+, les réfugiés et les immigrés, ainsi que les sans-abris.
- Bourges 2028 a réagi rapidement aux émeutes de l'été, et l'équipe a porté une attention renforcée aux besoins des jeunes. L'intégration claire des jeunes dans le programme ainsi que l'allocation d'un budget de 5 millions d'euros pour soutenir les idées et les projets des jeunes (de 0 à 25 ans) sont perçus comme un engagement fort envers les générations futures.
- La stratégie numérique est basée sur l'approche de l'équipe, consistant à tenir compte des questions liées à l'impact carbone tout en exploitant les potentialités des technologies numériques. Par conséquent, les contenus téléchargeables seront préférés aux contenus diffusés en continu.

Gestion :

- Le budget de fonctionnement s'élève à 46,6 millions d'euros, soit une augmentation de 6 millions d'euros par rapport à la phase de présélection (il atteint 50,8 millions d'euros si l'on tient compte des contributions en nature et en compétence des secteurs privé et public). 84 % du budget devrait provenir de sources publiques, tandis que le secteur privé devrait apporter les 16 % restants. Le jury considère que cette ambition est élevée, d'autant plus que la stratégie pour obtenir des financements privés n'est pas totalement convaincante. L'investissement en capital s'élève à 99,8 millions d'euros.
- Le plan de sécurisation du financement de l'UE est solide. L'objectif d'obtenir seulement 2,25 millions d'euros est considéré comme peu ambitieux. Toutefois, une entité spécifique a été mise en place pour atteindre ce but.
- La répartition du budget prévoit 66 % pour le programme, 21 % pour les salaires, 12 % pour le marketing et la communication et 1 % pour les imprévus. Le pourcentage élevé alloué aux salaires se justifie par la difficulté d'attirer du personnel qualifié dans la région, ce qui nécessite une rémunération compétitive.
- La structure de gouvernance est solide, avec des descriptions claires des tâches, des mandats et des responsabilités. La nomination d'un commissaire au bilan carbone est innovante. Des recrutements sont prévus aux niveaux national et international et comprennent des échanges avec d'autres villes porteuses du titre.
- L'évaluation des risques est bien pensée et comporte des mesures d'atténuation appropriées. La difficulté à trouver du personnel qualifié est l'un des risques identifiés. Le budget d'urgence de 1 % seulement pourrait s'avérer insuffisant.

- La stratégie de marketing et de communication est bien construite avec des calendriers clairs, même si sa partie internationale pourrait être encore améliorée. Un ou une responsable des médias internationaux ainsi qu'une agence spécialisée dans le marketing et la communication internationale seront recrutés. La manière de mettre en évidence le fait que la Capitale européenne de la culture est une action de l'UE pourrait également être renforcée.
- Le plan de dotation en personnel pour le programme artistique sur la période 2024-2027 est assez faible, compte tenu de l'ampleur des tâches prévues au cours de cette période.

Capacité de réalisation :

- La candidature bénéficie d'un soutien politique et financier continu de la part de la Mairie de Bourges, de l'Agglomération de Bourges Plus, du Département du Cher et de la Région Centre-Val de Loire. Toutefois, le vote sur leurs contributions respectives aux dépenses d'investissement a été reporté au début de 2024 en raison des ajustements apportés à la stratégie d'investissement de Bourges 2028.
- Les plans d'investissement dans les infrastructures culturelles sont clairs, avec des budgets et des calendriers bien définis. Le jury apprécie la décision de se concentrer principalement sur des sites préexistants, nécessitant des travaux ou une rénovation limités, afin d'éviter tout retard dans la livraison. Par conséquent, à l'exception de la nouvelle médiathèque des quartiers nord de Bourges, tous les projets devraient être achevés avant 2028.
- Pour résoudre les problèmes d'accessibilité de la ville, Bourges a mis en place des transports publics gratuits pour ses habitants. Bourges 2028 a également conçu des projets de mobilité culturelle en phase avec les enjeux de la transition écologique. 2028.

Conclusion :

Bourges 2028 présente un récit visionnaire qui dépasse les limites locales pour aborder des questions européennes et mondiales urgentes, en mettant l'accent sur l'inclusion, la durabilité écologique et une « échelle humaine ». La candidature s'attaque de manière innovante au changement climatique par le biais de projets à faible émission carbone, aspirant ainsi à devenir un modèle pour les villes de taille modeste.

Bien que le plan de suivi et d'évaluation soit solide, il est nécessaire de clarifier les indicateurs de performance, en particulier en ce qui concerne les aspects culturels. Le programme artistique, qui est bien développé et cohérent, inclut des conservateurs et commissaires expérimentés, ainsi que des artistes de renom. Sa diversité est le reflet d'une forte imbrication entre patrimoine culturel et expressions expérimentales.

La candidature promeut activement des thèmes européens, l'intégration et le dialogue interculturel, et s'appuie sur un plan solide de développement du public comprenant des initiatives locales telles que le Conseil européen citoyen et les Nouveaux commanditaires. La structure de gouvernance est solide et bénéficie d'un soutien politique et financier continu de la part de diverses entités.

Dans l'ensemble, la candidature de Bourges 2028 présente des atouts considérables au regard des objectifs et des critères du concours Capitale européenne de la culture, avec quelques points faibles concernant le plan de suivi, le plan de recrutement pour la réalisation du programme artistique et les domaines liés aux aspects internationaux du marketing.

Le jury recommande que la candidature de Bourges soit retenue.

Des recommandations pour la préparation de Bourges 2028 pour l'année du titre se trouvent à la fin de ce rapport.

Clermont-Ferrand

Le Massif central, avec ses volcans, ses plateaux, ses forêts, ses marais, ses lacs et ses sommets, est une terre mystérieuse, pleine de légendes et d'histoires fantastiques. Toutefois, selon le dossier de candidature, il souffre « depuis longtemps d'un manque de considération de la part de l'État, qui se traduit notamment par nombre d'(in)décisions concernant l'aménagement du territoire ». Aussi, en s'appuyant sur le concept de « Terre du Milieu », Clermont-Ferrand 2028 entend rapprocher les zones urbaines et zones rurales, réunir tous les habitants de la ville et du Massif central, ainsi que les artistes et les publics éloignés, dont l'accès à la culture est limité, dans un grand élan culturel et social pour devenir Capitale européenne de la culture.

Plus de 600 communes, 13 départements et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont soutenu la candidature de Clermont-Ferrand Massif Central 2028.

Contribution à la stratégie à long terme de la ville :

- Le concept de « Terre du Milieu » a été maintenu tout en évoluant, et se veut à la fois un clin d'œil à la créativité de J.R.R. Tolkien et une description géographique de la région. La ville justifie efficacement ce changement en soulignant que la Terre du Milieu est un engagement collectif visant à mettre en valeur les attributs culturels et naturels uniques du Massif central et à donner une place centrale aux zones montagneuses de l'intérieur.
- La stratégie culturelle de Clermont-Ferrand a évolué après la phase de présélection, donnant la priorité à l'inclusion et aux initiatives ciblées sur les publics marginalisés autour de quatre axes : éducation artistique (réseau européen mille formes), soutien à la création (Lieu-Dit et résidences d'artistes), diversité et handicap (Plan Musées), et collaboration internationale (partenariats, Club Tourisme). Si l'impact culturel du projet de Capitale européenne de la culture est abordé, des informations plus détaillées sur la stratégie à long terme étaient attendues.
- Clermont-Ferrand aspire à être un pôle culturel caractérisé par la sobriété, des contenus de qualité et une éducation inclusive. Des objectifs tels que le quadruplement du nombre de visiteurs et la garantie de l'accessibilité sont ambitieux, mais la réponse apportée pour les atteindre manque de stratégies spécifiques et de jalons mesurables.
- Le plan de suivi et d'évaluation présente un calendrier clair et comprend des exemples d'indicateurs de performance, mais il ne semble pas inclure d'indicateurs qualitatifs.

L'évaluation s'appuie sur les indicateurs thématiques de l'UNESCO pour la culture. Ce cadre de suivi est complété par des données sur les visiteurs, qui seront collectées par le Baromètre de la Capitale. Le jeu de données semble couvrir tous les domaines, mais il manque un focus sur la coopération européenne, notamment en ce qui concerne le Forum des Massifs.

- Le jury voit dans le Baromètre de la Capitale un outil précieux, susceptible de constituer un héritage utile pour la région. Cependant, son évolution d'Observatoire des publics en un Baromètre de la Capitale n'est pas clairement exposée et son fonctionnement n'est pas expliqué en détail.
- Il n'existe pas de plan d'évaluation indépendant indiquant les sujets à étudier et les méthodologies générales à mettre en œuvre. En lieu et place, il est proposé de recourir principalement à des évaluations auto-réalisées avec audit. Par contre, la proposition de traduire de manière créative les données de suivi en « open-source » visuellement remarquable et de diffuser ces données auprès de divers publics est un élément apprécié par le jury.

Contenu culturel et artistique :

- La métaphore de la « Terre du Milieu » fournit un récit poétique à la vision artistique. Cependant, le jury note qu'elle ne résonne pas encore très bien ni facilement en tant que thème principal du programme. Au contraire, elle rend la structure du programme particulièrement compliquée et peu claire. La division en 4 Grandes Traversées, couvrant chacune une période de 3 mois (*Dresser la carte, Se donner une histoire, Parler les langues, Bâtir un monde nouveau*), que rejoignent 8 thématiques reflétant chacune de grands enjeux, renforce cette impression d'un manque de cohérence d'ensemble.
- Le programme couvre différentes formes artistiques et le dossier présente environ 36 projets avec des sous-projets, en donnant des informations sur les commissaires, les partenaires et les artistes, ainsi que sur les budgets. Plusieurs projets sont intéressants, originaux, voire audacieux, notamment ceux qui sont liés à la petite enfance, au colportage, au folklore et au pastoralisme. Toutefois, ces projets semblent fragmentés et ne constituent pas une entité cohérente formant un programme global.
- Les plans de constitution du programme sont présentés sous la forme d'appels ouverts qui seront organisés en relation avec les projets existants. Toutefois, la méthode qui présidera au choix des événements et des activités est expliquée de manière assez générale. Sur le plan budgétaire, le programme présenté couvre 80 à 85 % du budget total alloué au programme.
- Tout en appréciant la façon dont le programme a été conçu de sorte à atteindre tous les villages éloignés (nombreux dispositifs nomades, moments festifs, etc.), le jury est resté préoccupé par le risque de fragmentation du programme en raison de sa distribution au sein d'une vaste zone géographique.
- Le jury se félicite de la forte implication du secteur culturel local (ce qui était déjà le cas lors de la phase de présélection). Cet aspect a été renforcé par l'ajout d'acteurs culturels français expérimentés ainsi que d'artistes invités de renom et provenant du monde entier.

- Il y a une bonne combinaison entre le patrimoine culturel local et les pratiques artistiques traditionnelles, d'une part, et les formes d'expression artistique nouvelles et innovantes, d'autre part.

Dimension européenne :

- Clermont-Ferrand anticipe une transformation du lien symbiotique historique avec son environnement rural, en plaçant les « Massifs » européens (chaînes de moyenne montagne) au cœur du projet européen. Le « Forum des Massifs » vise à rassembler les citoyens, les artistes et les représentants des zones montagneuses à travers l'Europe. Cependant, le jury n'a pas vu quel était le rôle plus central et horizontal que ce projet européen fort jouait dans l'ensemble du programme.
- Le programme met en évidence des thèmes européens centrés sur la mobilité et la relation entre les zones urbaines et les zones rurales, mais le dossier donne peu d'informations sur les activités visant à mettre en évidence des aspects communs de l'histoire et du patrimoine européens.
- La candidature identifie des collaborations avec des villes, opérateurs et artistes européens, en fournissant des noms spécifiques de partenaires et d'un certain nombre d'artistes. Cependant, la candidature s'appuie fortement sur des réseaux de villes établis, tels que le réseau Michelin, dans sa stratégie internationale, sans mettre l'accent sur des réseaux européens à vocation culturelle, qui sont essentiels pour la réalisation d'une capitale européenne de la culture. En outre, les objectifs de la candidature ne sont pas clairs dans la description de ces collaborations et les relations entre les projets actuels et les projets spécifiques du programme ECOC manquent de clarté.
- La stratégie visant à attirer des visiteurs de l'Europe tout entière, axée sur le tourisme, manque d'un plan global de sensibilisation visant à attirer de nouveaux publics culturels à travers le continent. Malgré l'objectif global d'attirer un large public européen et international pour faire du Massif central une destination touristique de premier plan, les mesures pratiques décrites semblent insuffisantes.
- La candidature fait état d'une stratégie solide avec la République tchèque et de liens étroits avec d'autres villes lauréates du titre, mais des informations plus détaillées permettraient de mieux comprendre la nature de la coopération.

Portée :

- La participation de la population locale a été très forte, reflétant l'ambition affichée d'être « la capitale de tous les territoires et de toutes les inclusions ». Cela est démontré par des données statistiques précises concernant le nombre de personnes ayant participé à la candidature et les diverses activités entreprises à cet effet. Le jury a été positivement impressionné par le contrat conclu avec 600 villages, qui constitue une avancée politique majeure.
- Le jury se félicite de la participation de groupes marginalisés tels que les réfugiés, les personnes âgées, les personnes handicapées, les communautés LGBTQIA+, les jeunes et les enfants. Le panel relève le très fort accent mis sur les jeunes, y compris

à travers l'Assemblée des jeunes, la stratégie à destination des écoles et des universités, et/ou l'allocation de 10 % du budget de programmation aux jeunes.

- Le jury apprécie qu'un budget de 4 millions d'euros soit réservé à des appels ouverts, axés sur des projets d'éducation artistique et culturelle pour des publics éloignés, des élèves des filières professionnelles, des ouvriers et salariés, des réfugiés, etc., même s'il est difficile pour le moment d'en évaluer le contenu.
- Le jury apprécie aussi l'idée d'une charte d'accessibilité qui serait signée par les Ambassadeurs de l'Accessibilité, le Club Tourisme et le Massif central pour tous. Cependant, cette idée aurait été encore plus forte si la charte avait été signée au moment de la soumission du dossier de candidature final.
- Le dossier de candidature témoigne d'une tentative audacieuse d'apporter la culture jusqu'aux villages les plus éloignés par le biais de la mobilité partagée, des espaces nomades et des outils de communication.

Gestion :

- Le budget de fonctionnement, d'un montant de 72,9 millions d'euros, est solide. La répartition entre fonds publics (90 %) et fonds privés (10 %) est équilibrée, tandis que la Ville et la Métropole ont approuvé leur contribution à l'unanimité.
- L'investissement en capital s'élève à 153,9 millions d'euros, dont 43 millions d'euros pour l'infrastructure liée à la candidature avec cinq nouveaux sites, ce qui représente une augmentation de 50 millions d'euros depuis la phase de présélection.
- La stratégie visant à attirer des fonds privés est solide et, depuis 2017, plusieurs entreprises soutiennent déjà financièrement la candidature. La stratégie de financement de l'UE est rapidement décrite, avec un apport modeste estimé à 2,3 millions d'euros. Toutefois, une équipe spécialisée sera mise en place en 2024 pour mener à bien cette tâche.
- La ventilation du budget de fonctionnement montre un déséquilibre, avec seulement 56 % du total consacrés au programme, ce que le jury estime très faible, et 23 % réservés aux salaires et à l'administration, soit un pourcentage très élevé. Il est encourageant de voir que 2 % du budget sont alloués au développement durable.
- Une institution publique (EPCC) sera créée pour la mise en œuvre du projet ECOC, mais la description des tâches, mandats et responsabilités au sein de l'organisation manquent de clarté. Le jury s'interroge sur le cumul des fonctions de directeur général et de directeur artistique, ainsi que sur le nombre élevé de membres du personnel et de comités prévus.
- Le plan d'urgence est très complet ; l'évaluation des risques est bien pensée, des mesures d'atténuation sont présentées pour la plupart des domaines de risque, et il existe une ligne budgétaire confortable pour les dépenses imprévues.
- La stratégie de marketing et de communication est solide, avec la plate-forme médiatique de la Chaîne des Chaînes ; cependant, cette stratégie est moins convaincante dans sa dimension internationale, même si l'approche visant à mettre en évidence le fait que la Capitale européenne de la culture est une action de l'UE est solide et comporte des éléments intéressants.

Capacité de réalisation :

- La candidature bénéficie d'un soutien politique continu et unanime de la part de la ville de Clermont-Ferrand et de la région métropolitaine de Clermont Auvergne. Les autres collectivités territoriales de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont également affirmé leur engagement.
- Les plans d'investissement dans les infrastructures culturelles sont clairs, avec des projets et calendriers bien définis. Toutefois, aucune information n'est donnée sur les budgets des différents projets d'infrastructure. Le jury apprécie le fait que, à l'exception de la Cité du Court et du Massif Central + Sonic, les projets d'infrastructure devraient selon les prévisions être achevés avant 2028.

Conclusion :

La candidature de Clermont-Ferrand a été approfondie, et des améliorations ont été apportées par rapport au premier dossier de candidature (phase de présélection). Toutefois, le jury estime que le concept de « Terre du Milieu » ne résonne pas encore très bien ni facilement en tant que thème principal du programme. La vision artistique manque d'une dimension européenne claire, et la structure du programme aurait gagné à être simplifiée davantage pour fournir un programme clair et concret.

Se déployant sur un immense territoire, le programme de la « Terre du Milieu » peut compter sur un riche patrimoine, de nombreux festivals, des paysages exceptionnels, des équipements culturels de haut niveau et un soutien et un engagement fort du monde industriel local. Néanmoins, ce programme vaste souffre de son éclectisme et de son ampleur. Une plus grande attention aurait également pu être accordée à l'élaboration d'une stratégie numérique, qui aurait pu venir en renfort de cette très large couverture régionale. Il manque des lignes directrices claires pour s'assurer que les projets issus des appels ouverts soient conformes aux objectifs et au thème du programme.

Le jury a apprécié la forte implication de la population locale, mais aurait souhaité qu'un accent plus fort soit accordé à des activités mettant en lumière des aspects communs de l'histoire et du patrimoine européens. Le programme est bien ancré dans la stratégie culturelle à long terme, bénéficie d'un soutien institutionnel unanime et d'un solide budget opérationnel. Cependant, les impacts prévus ne sont pas précisément définis. Le fonctionnement du Baromètre n'est pas clair dans sa connexion avec l'Observatoire des Visiteurs, et il n'y a pas de plan d'évaluation indépendant indiquant des thèmes donnés à étudier.

Montpellier

La ville de Montpellier et sa région se caractérisent par la diversité de leur population (à laquelle s'ajoutent chaque année des milliers de touristes) ainsi que par une grande variété économique et culturelle. Le projet de la candidature ECOC vise à renforcer l'inclusion de Montpellier et de ses acteurs culturels au cœur de l'Europe. Le concept initial de la candidature « Notre imaginaire collectif » est devenu « Au carrefour de nos imaginaires ». Tout en mettant l'accent sur les imaginaires multiples, l'équipe estime que cette approche est plus adaptée pour relever les défis environnementaux et sociétaux contemporains à travers le prisme de la culture.

Le partenariat avec la ville voisine de Sète et l'agglomération de Montpellier est à l'origine du projet de candidature. Les membres fondateurs de l'association de candidature comptent 10 partenaires régionaux, dont la Région Occitanie et le Département de l'Hérault. Au total 154 communes, couvrant une population de 900 000 habitants, sont associées à cette action culturelle commune.

Contribution à la stratégie à long terme :

- Montpellier a modifié le concept général de sa candidature pour la phase de sélection finale, abandonnant « Notre imaginaire collectif » au profit de « Au carrefour de nos imaginaires ». Cette approche, qui met l'accent sur la diversité des points de vue, est particulièrement efficace pour relever les défis environnementaux et sociétaux contemporains par le prisme de la culture.
- Les impacts à long terme sont élaborés de manière claire et détaillée, couvrant des dimensions environnementales, sociales, économiques et culturelles. Les objectifs du projet de Capitale européenne de la culture sont définis de manière distincte et sont étroitement liés à des indicateurs et sources de données pertinents.
- La stratégie culturelle de Montpellier, approuvée à l'unanimité par le Conseil métropolitain et le Conseil municipal en juillet 2023, fait office de manifeste pour le territoire de Montpellier 2028 et présente des engagements et aspirations partagés, notamment dans les domaines de la jeunesse, de la préservation du patrimoine et de l'accueil d'artistes. Parallèlement, le Département de l'Hérault et la Région Occitanie ont adopté des stratégies culturelles pour 2028, en cohérence avec les enjeux de la candidature et l'objectif de rendre la culture accessible à tous.
- Ces stratégies mettent l'accent sur la diversité du public, les considérations environnementales et la décentralisation. Cependant, l'intégration de ces priorités dans les piliers du programme de la candidature, à savoir « relier », « acter » et « célébrer », peut être perçue comme trop complexe.
- Il est prévu que la supervision des responsabilités en matière de suivi et d'évaluation incombe à une équipe pluridisciplinaire de chercheurs universitaires. Le suivi et l'évaluation englobent les trois thèmes de la candidature (relier/acter/célébrer), sur base d'une combinaison de données qualitatives et de données quantitatives, répondant aux exigences standard du titre ECOC.
- Le processus de suivi et d'évaluation est déployé en différentes phases, selon un calendrier bien défini. Les résultats seront partagés lors de séminaires européens.

Contenu culturel et artistique :

- Le jury se félicite du léger changement opéré dans le thème de la candidature par rapport à la phase de présélection, lequel est maintenant beaucoup plus ancré dans la réalité de la région. Le programme est ambitieux et de haut niveau. Il repose sur trois piliers - *Relier, Acter, Célébrer* - et se divise en trois axes : *Les Chemins du vivant, La Fabrique des futurs, Trans!*, ce qui est cohérent avec le thème général et la structure du programme.
- Le programme couvre la plupart des disciplines artistiques et présente quelque 49 projets, intégrant plusieurs disciplines, dont beaucoup impliquent des partenariats, coproductions et initiatives avec des collaborateurs africains et européens. Les budgets des projets sont indiqués au moyen de fourchettes, ce qui rend difficile

l'évaluation des coûts réels de chaque projet individuel. Sur le plan budgétaire, le programme présenté couvre 70 % du budget total alloué au programme.

- Les appels à projets lancés en 2022 pour un budget total de 700 000 euros ont été renouvelés en 2023 pour un même montant. Toutefois, les critères de sélection sur la base desquels de nouveaux projets seront ajoutés au programme ne sont pas clairs.
- Le jury se félicite de la forte implication du secteur culturel local. En effet, sous l'égide de l'équipe de M28, des ateliers, des réunions, des conférences et des rencontres ont été organisés pour développer des programmes en dialogue avec la scène artistique. Des noms d'artistes connus et d'organisations culturelles expérimentées sont fournis.
- Le jury est convaincu que le programme a le potentiel de créer un dialogue entre l'Europe et l'Afrique, étant donné la présence forte et historique de l'Afrique dans la région. Sur une note moins positive, le jury regrette que les projets ne soient pas davantage axés sur l'Europe.
- Le lien entre des projets essentiellement populaires liés à des traditions folkloriques et des modes innovants et expérimentaux basés sur la conception collective est convaincant.

Dimension européenne :

- La candidature aborde divers thèmes ayant une forte pertinence européenne, tels que la transition écologique, l'équité sociale et la solidarité, la promotion des valeurs d'humanité et de paix en temps de guerre, ou la nécessité d'autonomiser la jeune génération, que le jury reconnaît comme autant de questions très intéressantes pour l'ensemble de l'Union européenne.
- Montpellier 2028 ambitionne également de transformer la ville et la région en un forum pour un débat équitable – fondé sur une réciprocité et une égalité réelles – entre villes européennes et villes africaines, afin de discuter, par des moyens culturels, de défis partagés liés par exemple à la mémoire, à la gestion de l'eau ou à la durabilité de l'environnement. Le jury reconnaît que cela pourrait constituer un précédent précieux dans l'histoire des Capitales européennes de la culture, en particulier dans le contexte géopolitique international actuel.
- Toutefois, si la candidature fait preuve de clarté dans sa proposition de coopération avec l'Afrique, elle aurait pu fournir davantage d'exemples concrets illustrant la manière dont elle envisage de promouvoir la diversité culturelle en Europe et d'améliorer la compréhension mutuelle entre les citoyens européens. Le jury aurait également souhaité des exemples plus spécifiques soulignant les aspects communs de l'histoire et de l'intégration européennes.
- Bien que la candidature mentionne des collaborations avec des villes, opérateurs et artistes européens en indiquant des noms spécifiques, elle aurait gagné à donner une représentation de l'Europe tout entière, même si le jury apprécie les efforts déployés depuis la phase de présélection pour accroître la coopération avec l'Europe du Nord et l'Europe centrale.
- Bien que des projets de collaboration avec d'autres Capitales européennes de la culture soient mentionnés, la candidature pourrait fournir davantage d'informations sur la nature de la coopération.

- La stratégie visant à attirer un public européen plus large par le biais du programme culturel conçu pour l'année du titre aurait gagné à contenir davantage de détails quant à ses méthodes et initiatives spécifiques. Cependant, elle reconnaît et utilise les attractions culturelles conventionnelles de la région.

Portée :

- La candidature présente diverses initiatives visant à impliquer la population locale et la société civile dans la préparation de la candidature. Le jury apprécie que cela comprenne également l'utilisation de dispositifs d'expression démocratique existants (conseils de développement, conseil économique, social et environnemental régional, conseil municipal des enfants, conseil des étrangers, etc.)
- L'approche choisie consiste à répondre aux besoins spécifiques, à s'adapter aux capacités de chaque personne et à prendre en compte tous les aspects de la diversité. Le jury apprécie la très bonne connexion entre les secteurs de l'art et de la santé, le système de billetterie intelligent, la programmation des événements à des horaires adaptés, les outils de renforcement des capacités, etc.
- Le jury note aussi avec satisfaction la solide stratégie conçue pour créer des opportunités nouvelles et durables afin de permettre aux citoyens d'assister, de co-construire ou de participer à des activités culturelles, en particulier à destination des personnes marginalisées et défavorisées, y compris les groupes minoritaires, les jeunes et les personnes âgées, les migrants et les réfugiés, les communautés LGBTQIA+, etc.
- La dimension numérique est également présentée dans le dossier, avec le double objectif de fournir des informations et de faire vivre des expériences à l'aide d'outils tels que Ask Mona ou des projets de réalité augmentée dans les musées, ainsi qu'une couverture télévisuelle par le biais de Culture Box.

Gestion :

- Le budget opérationnel, qui s'élève maintenant à 67 millions d'euros, a augmenté de 5 millions d'euros depuis la phase de présélection, ce que le jury considère comme une évolution positive, témoignant d'un engagement fort. La répartition entre fonds publics et fonds privés, respectivement 90 % et 10 % du budget total, reste bien équilibrée. Les dépenses d'investissement atteignent 124,8 millions d'euros. Cela représente une réduction de près de 30 millions d'euros par rapport à la phase de présélection, tout en restant un niveau ambitieux.
- Les contributions attendues du secteur public, hormis celles de l'État et de l'UE, ont été confirmées.
- La stratégie de recherche de fonds privés est solide ; il apparaît qu'environ 18 % des 6 millions d'euros prévus ont déjà été obtenus et que des mécènes sont activement impliqués dans deux projets. L'approche visant à obtenir des financements de l'UE est solide et offre un panorama complet des programmes de l'Union européenne et des projets associés ; cependant, la contribution attendu de l'UE, d'un montant de 1,3 million d'euros, semble relativement modeste. Une cellule Europe M28 sera toutefois créée pour aider les acteurs locaux à développer leur réseau européen et international et pour fournir une formation sur les possibilités de financement de l'UE.

- Les dépenses opérationnelles sont bien réparties : 64 % sont affectées au programme, 15 % aux salaires et à l'administration, 16 % à la promotion et au marketing et 5 % aux imprévus. Le montant de 5 % pour les imprévus, qui est relativement élevé, aurait mérité d'être mieux expliqué.
- La structure de mise en œuvre de Montpellier 2028 est une association déjà établie, dotée d'une structure de gouvernance simplifiée par rapport à la phase de présélection. Les effectifs prévus pour la programmation et la production peuvent sembler faible, compte tenu de l'ampleur de la tâche. Le directeur général et le directeur artistique sont déjà engagés auprès de l'association.
- La manière dont l'organisation collaborera avec les autorités locales aurait pu être expliquée de façon plus détaillée. Le plan d'évaluation des risques et les mesures d'atténuation sont très généraux.
- La stratégie de marketing et de communication est bien conçue, la coopération avec une chaîne de télévision française est considérée comme un atout important. La manière de mettre en évidence le fait que la Capitale européenne de la culture est une action de l'UE aurait pu être renforcée.

Capacité de réalisation :

- La candidature bénéficie d'un soutien politique continu et unanime de la part de la Ville de Montpellier et de l'ensemble des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale (Montpellier Méditerranée Métropole ainsi que l'ensemble des établissements de coopération intercommunale).
- Les plans d'investissement dans les infrastructures culturelles sont précis, avec des projets et des calendriers bien définis. Le jury apprécie le fait que la plupart des projets doivent être achevés avant 2028, tout en exprimant quelque inquiétude concernant les projets (ou parties de projets) pour lesquels ce n'est pas le cas.
- Pour encourager l'utilisation des transports publics, la ville a opté pour la gratuité au profit des résidents. Dans le même esprit, la Région Occitanie envisage de proposer des billets de trains régionaux (TER) à 1 € pour tous les temps forts du programme ECOC, ce que le jury salue comme un effort très positif en matière d'accessibilité.

Conclusion :

La candidature est très robuste et repose sur une stratégie à long terme solide, complétée par un budget opérationnel approprié, un soutien institutionnel unanime et un solide réseau de partenaires. Les stratégies à long terme mettent l'accent sur la diversité du public, les considérations environnementales et la décentralisation, qui se reflètent dans un programme culturel ambitieux et de grande qualité.

Le jury reconnaît que l'ambition de la candidature de transformer la ville et la région en un forum pour un débat équitable entre les villes européennes et les villes africaines sur des questions communes a un fort potentiel et pourrait créer un précédent précieux dans l'histoire des Capitales européennes de la culture. Il apprécie cette coopération étroite avec l'Afrique et encourage Montpellier à continuer de travailler sur cette dimension. Toutefois, tout en appréciant l'importance accordée à des thèmes d'intérêt européen tels que la transition

écologique, l'équité sociale et la solidarité, ou la promotion des valeurs d'humanité et de paix, le jury attendait également plus d'informations sur la manière dont Montpellier 2028 entendait promouvoir la diversité culturelle en Europe, renforcer la compréhension mutuelle en Europe et mettre en avant des aspects communs de l'histoire européenne, et regrette que les projets ne soient pas davantage axés sur l'Europe.

Le plan de sensibilisation contient de nombreux outils intéressants et un très bon plan de développement du public, ce qui confirme que cette dimension a été l'une des principales préoccupations et l'un des principaux objectifs de l'ensemble du processus. Par ailleurs, la stratégie visant à attirer un public européen plus large n'a pas été suffisamment développée en termes de méthodologies et d'initiatives spécifiques.

Le jury considère que l'union politique convaincante et la force de l'équipe comme des facteurs de réussite sur le plan de la gestion. Enfin, il apprécie que la plupart des projets d'infrastructure doivent être achevés avant 2028.

Rouen

La candidature présentée par Rouen Seine Normande 2028 (RSN28) apparaît comme une exploration profonde des défis de réconciliation entre Nature, Science et Humain. La vision centrale de la candidature s'articule autour de questions urgentes au plan mondial telles que les catastrophes climatiques, les inégalités croissantes et les tensions sociales. Se voulant un dialogue des peuples et des territoires, RSN28 envisage les fleuves comme des espaces dynamiques favorisant les changements économiques, environnementaux, climatiques, sociaux et démocratiques.

Cette candidature vise à transcender l'Anthropocène en initiant un dialogue et une coalition entre les fleuves d'Europe et du monde. RSN28 propose une perspective unique, à la fois ancrée dans les réalités locales, abordant les risques qui existent le long de la Seine, et s'étendant à une vision plus large dotée de ramifications européennes et internationales. En considérant les fleuves comme des symboles de transition et de changement, la candidature souligne la nécessité de la réconciliation, de l'échange culturel et du dialogue entre différents territoires, cultures, mémoires, artistes et populations.

La candidature représente Rouen, la Seine Normande, et toute la vallée, de Giverny jusqu'au Havre et Honfleur.

Contribution à la stratégie à long terme de la ville :

- La candidature de Rouen met l'accent sur la réconciliation entre Nature, Science et Humain, en se concentrant sur les fleuves en tant que nouvelle géographie d'un dialogue. La candidature adopte des principes de polyphonie, d'équité et de responsabilité pour aborder les fractures sociétales et les frontières planétaires, avec une approche méthodologique pour relever les défis du 21^e siècle.
- La stratégie culturelle de Rouen a évolué de manière significative depuis la phase de présélection, comme en témoignent l'approbation unanime d'une stratégie culturelle commune, « La culture à l'ère des transitions », et le doublement du budget de la culture décidé par les élus en juin et en septembre. La stratégie repose sur trois piliers : une culture de la coopération, une culture de la diversité et une culture de la transition

écologique. Il est rafraîchissant de constater que l'accent n'est plus mis sur l'attractivité mais sur l'habitabilité.

- La stratégie commune de la Ville et de la Métropole a été approuvée à l'unanimité. Le Département de Seine Maritime a voté une politique pour la période 2023-2029 qui s'inscrit dans le cadre de la candidature et qui est reconnue dans le schéma de développement de la Vallée de la Seine.
- Rouen 2028 entend favoriser un patrimoine transformatif, donnant la priorité à la Seine, à un tourisme lent et au développement durable.
- Le plan de suivi et d'évaluation est excellent et d'une grande portée. Un comité d'évaluation indépendant est en place, composé d'une large représentation des parties prenantes de Rouen 2028, d'organisations, de partenaires de recherche, ainsi que de représentants de Skopje 2028 et de Budweis 2028.
- L'année de référence est fixée à 2024, ce qui constitue une approche positive afin d'englober la phase préparatoire de Rouen 2028. Le plan fournit une vue d'ensemble claire des objectifs, lesquels sont liés à des indicateurs, sources de données et entités et partenaires responsables. La candidature vise à prototyper des méthodologies, en axant l'évaluation sur les aspects de la réconciliation par la polyphonie, l'équité et la nature.
- La stratégie de diffusion des résultats au niveau de l'UE prévoit d'impliquer tous les acteurs culturels et d'inviter les partenaires européens, tels que les villes fluviales amies et le réseau Culture Next financé par l'UE, à partager les résultats.

Contenu culturel et artistique :

- Le jury réaffirme que le concept de la candidature « Time to meander » forme un récit poétique, beau et cohérent, ayant un lien fort avec le territoire local, son histoire et son identité, mais aussi une pertinence au niveau européen, présentant une combinaison qualitative entre nature et culture.
- Au cœur de la vision artistique se trouvent l'idée de la Seine en tant que directrice artistique ainsi qu'une nouvelle méthode d'élaboration du programme, collective et ouverte. L'idée de procéder selon une telle méthode, basée sur des concepts et des processus collectifs, est intéressante, mais elle est difficile à concilier avec le processus de développement d'une Capitale européenne de la culture.
- Quelque 20 grands projets sont présentés avec leurs différents sous-projets, y compris le calendrier, la méthode, les partenaires et les budgets. Le programme global est conceptuellement très fort et riche en contenus, mais une partie des projets (en raison de l'approche ouverte choisie) sont à ce stade des concepts et idées plutôt que des événements développés qu'il est possible d'évaluer. Sur le plan budgétaire, les projets présentés couvrent 85 % du budget total alloué au programme.
- En parallèle, la structure du programme n'est pas très claire ni facile à adapter. Les projets sont divisés en deux axes programmatiques, huit transfigurations (liées à l'espace) et douze chapitres (liés au temps), sans que l'on sache très bien si et comment ils convergent.
- Le secteur culturel local a été fortement impliqué et des noms sont fournis, mais le choix de grands artistes européens ne se fera qu'à partir de 2026. Le jury accueille

favorablement l'approche consistant à organiser des programmes dans d'autres parties de l'Europe, mais il aurait souhaité avoir des éclaircissements sur la manière dont cela se fera concrètement.

Dimension européenne :

- La candidature couvre les moyens de promouvoir la diversité culturelle et des valeurs culturelles européennes communes, en particulier dans le contexte des défis actuels tels que la crise climatique, le contexte géopolitique international tendu, le populisme ou encore le négationnisme scientifique. Elle souligne son choix stratégique à long terme d'envisager la culture à l'échelle européenne et de préserver le lien Europe-Culture. Des exemples plus concrets sur la manière dont cela se traduit dans les programmes et projets culturels auraient pu être fournis.
- Le thème des fleuves est présenté comme une opportunité de partager des points communs avec les grands fleuves du monde entier - et pas seulement en Europe, ce que le jury considère comme positif. Les rivières sont utilisées de manière métaphorique pour relever des défis qui se posent en Europe et dans le monde, en les reliant à des questions plus larges, telles que les risques environnementaux, les intérêts politiques et culturels et les besoins sociétaux. La candidature indique les rivières impliquées dans le dialogue et les défis spécifiques que chacune d'entre elles représente à travers l'Europe.
- La stratégie visant à attirer l'attention du public européen et international est décrite en termes assez généraux. Elle comprend la « 11^e Porte », destinée à établir une connexion numérique avec les publics éloignés.
- Elle mentionne des partenariats transnationaux d'Aveiro à Hanoï, établissant des ponts et des partenariats à l'échelle mondiale. Cette approche internationale s'inscrit dans l'objectif de créer un dialogue qui transcende les frontières géographiques.
- La candidature fournit une liste longue et impressionnante d'accords de coopération avec les autres villes lauréates du titre, offrant toutefois peu de détails sur la nature envisagée de la coopération par rapport aux objectifs de la candidature de Rouen.

Portée :

- Le jury apprécie l'approche qui a consisté à utiliser les expériences issues des organisations spécialisées travaillant sur le terrain, par exemple en matière de volontariat, ou encore à faire des Conseils communautaires (comme l'Assemblée de la Seine, l'Archipel ou le Conseil des sages) des partenaires actifs voire des partenaires responsables de pans du programme.
- Une attention particulière est accordée aux jeunes et le jury salue la création du réseau Youth Participation Now (YPN) et autres initiatives. Cependant, plusieurs de ces initiatives sont assez abstraites dans leur description.
- En outre, le jury s'est interrogé sur la méthodologie d'inclusion des groupes défavorisés et/ou marginalisés. Il a été précisé que la méthodologie d'inclusion englobait effectivement des espaces d'expression sûrs pour ces groupes.
- Une stratégie numérique est en place, et comprend la 11^e Porte ou un forum d'expériences, d'informations et d'interactivité. Une partie du programme offrira des possibilités d'expérience en ligne, non pas sous la forme d'enregistrements et de

diffusions en direct, mais en collaboration avec des artistes créant des œuvres d'art expérimentales à distance.

Gestion :

- Le budget opérationnel s'élève à 80 millions d'euros. La répartition de 92 % de fonds publics et de 8 % de fonds privés est bien équilibrée. Les contributions attendues du secteur public, hormis celles de l'État et de l'UE, ont été confirmées.
- La stratégie de sécurisation des sources privées est bien pensée. Un total de 6,4 millions d'euros (50 % en financement et 50 % en nature) est budgété. À ce jour, une trentaine de clubs d'entreprises partenaires ont signé une coopération avec Rouen 2028 (représentant plus de 5 000 entreprises et 15 000 artisans). La stratégie en matière de mécénat aurait pu être élaborée de manière plus détaillée, par exemple en énonçant les principes.
- La stratégie visant à obtenir des fonds des programmes de l'Union européenne pour les dépenses opérationnelles est claire. Le montant attendu de l'UE, à hauteur de 1,6 million d'euros, n'est pas très ambitieux.
- Les dépenses opérationnelles sont bien réparties : 63 % pour le programme, 18 % pour les salaires et l'administration et 14 % pour le marketing et la promotion. Le chiffre de 5 % pour les imprévus est très élevé et peut présenter un risque s'il n'est pas ventilé. Le doublement du budget culturel de la ville et de la métropole (en cas de succès de la candidature) d'ici à 2028 est une évolution très positive et une indication d'un engagement en faveur de la culture.
- Les chiffres relatifs aux investissements ne sont pas clairement présentés. Au stade de la présélection, un montant de 79 millions d'euros était alloué à des projets d'infrastructure. Plusieurs projets dans la région sont présentés.
- La structure de gouvernance globale est très claire. Un groupement d'intérêt public (GIP) sera créé et il existe un plan précis de transition entre l'association actuelle et le GIP. Un large éventail d'acteurs est représenté au sein de l'Assemblée générale. Les rôles et responsabilités du personnel clé sont clairement définis. Des appels ouverts sont prévus avec la possibilité de postuler en binôme. Le jury considère cette approche très intéressante et innovante.
- Le plan d'évaluation des risques et les mesures d'atténuation sont très détaillés et solides.
- La stratégie marketing et de communication est bien développée. L'idée d'inviter les gens à faire l'expérience de la Capitale européenne de la culture au lieu de vendre Rouen 28 comme un outil de marketing est très innovante. Les partenaires potentiels sont énumérés et la collaboration avec les journaux régionaux d'autres villes fluviales est intéressante.
- Les communautés et groupes cibles sont identifiés, les plans et les calendriers sont clairs et la stratégie internationale – Passerelles vers Rouen 2028 – visant à attirer des publics de l'Europe tout entière est solide et intéressante. La stratégie visant à présenter la Capitale européenne de la culture comme une action de l'UE est très bonne.

Capacité de réalisation :

- La candidature bénéficie d'un soutien politique continu de la part de la Ville de Rouen et d'autres villes situées le long de la Seine, y compris Le Havre, de la région Normandie ainsi que de plusieurs départements et agglomérations de la région.
- Les plans d'investissement dans les infrastructures culturelles sont clairs, avec des projets bien définis, des budgets et des calendriers. Le jury apprécie le fait que la plupart des projets doivent être achevés avant 2028, mais exprime quelque inquiétude concernant les projets pour lesquels ce n'est pas le cas.
- La gratuité pour les usagers des transports en commun est déjà effective dans la métropole rouennaise le samedi et à l'occasion de grands événements. En collaboration avec des partenaires des secteurs du transport et de l'urbanisme, de nouveaux outils sont également mis au point, notamment des solutions de mobilités bas carbone avec une tarification attractive.

Conclusion :

La candidature de Rouen Seine Normande 2028 témoigne d'une vision convaincante pour relever certains défis globaux, notamment la réconciliation entre Nature, Science et Humains. Son engagement à vouloir traiter des questions multiformes telles que les catastrophes climatiques, les inégalités et les tensions sociales est évident, et elle se positionne comme une plateforme de dialogue pour diverses communautés.

Alors que la candidature imagine un patrimoine transformatif avec la Seine comme directrice artistique et un focus sur la durabilité, la clarté du programme et la convergence des projets sont plus problématiques. L'approche ouverte de la direction artistique de la candidature, bien qu'innovante et intéressante, rend difficile l'évaluation de l'ensemble du programme, qui est requise dans le cadre du processus de sélection.

La forte dimension européenne de la candidature et l'utilisation métaphorique des fleuves comme des moyens de se connecter au monde entier sont convaincantes ; toutefois, la candidature aurait gagné à donner des exemples plus concrets traduisant cette dimension dans les projets culturels. Les initiatives de sensibilisation font preuve d'inclusivité et la stratégie numérique de la candidature, qui s'aligne sur les tendances modernes, est solide.

Dans l'ensemble, Rouen Seine Normande 2028 présente une candidature solide, complète et très ambitieuse, dont les points forts résident dans son concept, sa vision à long terme, sa dimension européenne, son engagement en faveur du dialogue et ses approches innovantes, mais le jury regrette un manque de détails et de clarté concernant le programme ou encore l'insuffisance d'informations concernant les accords de coopération internationale.

La décision du jury

Le jury a analysé quatre candidatures de très grande qualité, mais aussi très différentes les unes des autres, émanant de villes très diverses et présentant chacune leur propre interprétation des critères ECOC. Les candidatures ont abordé des questions d'une grande urgence pour l'Europe et le monde entier. Les quatre candidatures avaient chacune leurs points forts et leurs points faibles. Conformément à la décision 445/2014/UE du Parlement européen et du Conseil, le jury s'est penché sur le programme spécifiquement conçu pour l'année du titre et présentant une forte dimension européenne.

Le jury a débattu des mérites de chaque ville par rapport aux deux objectifs et aux six critères de l'action, puis, lors de la discussion finale, les candidatures ont été évaluées les unes par rapport aux autres. Chaque membre du jury a évalué les quatre villes, sur la base des dossiers de candidature, des présentations, et de la séance de questions/réponses, le tout complété par le retour d'information sur les visites des villes, selon sa propre interprétation des critères.

Le jury a décidé, par vote secret, de recommander au ministère français de la Culture de désigner Bourges comme Capitale européenne de la culture 2028 en France.

Ce rapport a été envoyé au ministère de la Culture et à la Commission européenne. Tous deux le publieront sur leur site internet. Conformément à l'article 11 de la décision, le ministère procédera à la désignation de la ville Capitale européenne de la culture 2028 en France sur la base de la recommandation contenue dans le présent rapport. Il informera ensuite le Parlement européen, le Conseil, la Commission européenne et le Comité des régions. Cette désignation officielle permet à Bourges d'utiliser le titre de « Capitale européenne de la culture 2028 ».

Prix Melina Mercouri

Le jury recommande à la Commission européenne d'attribuer le prix Melina Mercouri à la ville désignée sur la base de ce rapport. Le versement du prix d'un montant de 1,5 million d'euros est toutefois reporté à 2028, conformément à l'article 14 de la décision. Il est conditionnel. Le panel d'experts ECOOC fera une nouvelle recommandation à la Commission européenne à la fin de 2027, à l'issue du processus de suivi, pour décider du versement de ce prix.

Les conditions de versement sont les suivantes (article 14) :

- La ville désignée Capitale européenne de la culture 2028 continue d'honorer les engagements pris au stade de sa candidature ;
- elle respecte les critères ;
- elle tient compte des recommandations figurant dans les rapports de sélection et de suivi ;
- aucune modification substantielle n'a été apportée au programme ni à la stratégie exposés dans le dossier de candidature, en particulier :
 - le budget a été maintenu à un niveau qui permet de réaliser un programme culturel de qualité, conformément à la candidature ;
 - l'indépendance de l'équipe artistique a été respectée comme il se doit ;
 - la dimension européenne est restée suffisamment marquée dans la version finale du programme ;
 - la stratégie et les supports marketing et de communication utilisés indiquent clairement qu'il s'agit d'une action de l'Union européenne ;
 - les plans de suivi et d'évaluation sont en place.

Réputation d'une Capitale européenne de la culture

Une ville récompensée par le titre de Capitale européenne de la culture bénéficie d'une attention internationale considérable dès la recommandation de sélection, qui se prolonge bien

au-delà de l'année du titre. Elle a la responsabilité de préserver la réputation de la marque ECOC dans l'intérêt des anciens et des futurs détenteurs du titre. Les administrations municipales doivent être conscientes que les décisions prises (et pas uniquement dans le domaine culturel) peuvent attirer l'attention des médias officiels et des réseaux sociaux bien au-delà de ce qu'elles ont l'habitude de gérer. Cela ajoute un aspect particulier et nouveau à la prise de décision dans la ville sur un large éventail de questions allant bien au-delà de la seule culture.

La phase de suivi

Une fois qu'une ECOC a été désignée, elle entre dans la « phase de suivi » (article 13 de la décision). Sous l'autorité de la Commission européenne, le jury travaillera avec la ville pour garantir la qualité de la marque ECOC et offrir ses conseils et son expérience.

Le dossier de candidature de la sélection finale devient le contrat de facto entre la ville désignée, d'une part, et ses propres citoyens, le panel d'experts, le ministère et la Commission européenne, d'autre part. Il joue un rôle important dans le versement du prix Melina Mercouri. Le jury attendra une étroite conformité au dossier de candidature pendant la phase de préparation et pendant l'année du titre. Les écarts importants par rapport au dossier de candidature doivent être discutés avec le jury, par l'intermédiaire de la Commission européenne, avant que les décisions ne soient prises.

Il y a trois points de contrôle formels (automne 2024, mi-2026 et automne 2027) au cours desquels la ville rencontrera le jury sous les auspices de la Commission européenne. Avant chaque réunion, la Commission européenne invitera la ville à fournir des rapports d'avancement. La Commission européenne indiquera les domaines qui doivent être traités spécifiquement dans les rapports.

En outre, le jury peut décider, avec l'accord de la Commission européenne, de se rendre dans la ville pour observer les avancées.

Les rapports du jury après les trois réunions seront publiés sur les sites internet de la Commission européenne et du ministère de la Culture. La ville peut décider de publier ses propres rapports d'avancement dans un souci de transparence.

Les recommandations du jury

La ville désignée passe maintenant à une période de transition, d'une structure adaptée à une campagne de candidature à la structure plus formelle de mise en œuvre du titre, qui est indépendante de l'administration locale de la ville. Le jury attend de Bourges qu'elle développe une coopération avec les autres villes candidates et avec l'ensemble de la communauté artistique et culturelle en France. Le titre Capitale européenne de la culture 2028 en France est une opportunité nationale qui aura un impact international non seulement sur Bourges mais aussi sur l'ensemble du pays.

Le jury attendra le premier rapport d'avancement à l'automne 2024 pour examiner les recommandations et les commentaires figurant dans l'évaluation de la candidature, comme indiqué ci-dessus et ci-dessous.

Stratégie à long terme

- Le jury recommande d'améliorer l'efficacité de la collecte des données de référence en lançant le processus plus tôt, afin de permettre de mesurer de manière exhaustive l'impact du titre au cours des années préparatoires jusqu'en 2028.
- Le jury encourage l'équipe de Bourges à affiner la définition des indicateurs de performance pour le suivi et l'évaluation afin de les aligner plus précisément sur les objectifs et les étapes spécifiques de son projet ECOC, garantissant ainsi une évaluation plus claire et plus précise de ses progrès.

Contenu culturel et artistique

- Le jury suggère de réexaminer attentivement toutes les expositions et de les programmer de manière à ce qu'elles ne soient pas en concurrence les unes avec les autres pour les visiteurs.
- Le jury recommande de s'aligner sur la politique de l'UE en matière de collaboration avec le secteur culturel russe. Conformément au règlement du Conseil de l'UE 2022/576, article 5 *terdecies*, il est interdit de fournir un soutien direct ou indirect, y compris un financement et une aide financière ou tout autre avantage au titre d'un programme national de l'Union, d'Euratom ou d'un État membre ou de contrats au sens du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 (*7), à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie détenu ou contrôlé à plus de 50 % par l'État.
- Le jury invite l'équipe de Bourges à détailler le programme jeunesse et son mode de fonctionnement et, d'une manière générale, à examiner le budget des projets de manière analytique.

Dimension européenne

- Le jury encourage l'équipe de Bourges à prendre l'initiative d'établir des relations avec d'autres villes ECOC et des partenaires européens et mondiaux afin de relier au mieux le secteur culturel de la ville et de la région avec ses pairs à l'échelle internationale.
- Il est également recommandé de mettre davantage l'accent sur les activités qui soulignent les aspects communs de la culture et des valeurs européennes.

Portée

- Le programme de développement du public devrait continuer à mettre l'accent sur la participation et la gouvernance, en veillant à ce que les gens sentent qu'ils comptent et qu'ils sont responsables. Des outils tels que le « Conseil européen citoyen » et l'initiative des « Nouveaux commanditaires », destinés à maintenir une large diffusion, pourraient être renforcés.
- La stratégie numérique doit être affinée en permanence. Bien que le respect des questions liées au carbone soit louable, des détails plus spécifiques sur la manière dont les technologies numériques seront exploitées de manière efficace pourraient

être fournis. Il pourrait être envisagé d'améliorer l'aspect « streaming » tout en maintenant une faible empreinte carbone.

Gestion

- Le jury recommande de clarifier le rôle du commissaire dans le cadre de la gestion du projet.
- Il est conseillé de reconsidérer et éventuellement d'augmenter le plan de dotation en personnel pour le programme artistique pour les années 2024 à 2027, compte tenu de l'ampleur considérable des tâches prévues au cours de cette période.
- Compte tenu des attentes élevées en matière de soutien du secteur privé, le jury recommande de mener un travail approfondi pour affiner la stratégie en la matière.
- L'expérience montre que les Capitales européennes de la culture qui réussissent utilisent la première année après la sélection pour mettre en place l'ensemble des structures et systèmes de gouvernance, de gestion et d'administration. Cela permet, au cours des deux années suivantes, de se concentrer sur l'élaboration du programme afin de pouvoir finaliser le programme à la mi-2027.

Capacité de réalisation

- L'expérience d'autres Capitales européennes de la culture montre qu'un engagement fort de la part de la ville détentrice du titre et des institutions soutenant le projet afin de finaliser les sites nécessaires à temps pour l'année du titre est nécessaire pour la bonne réalisation du projet.

Remerciements

Les membres du jury souhaitent remercier toutes les personnes impliquées dans cette phase de sélection du concours. Le jury remercie les quatre villes candidates et tous ceux et celles qui ont participé aux candidatures, la Commission européenne pour ses conseils et le ministère de la Culture pour son excellente administration. Le jury encourage toutes les villes à poursuivre le développement et la mise en œuvre de leurs stratégies culturelles respectives.

Signé :

Toni Attard

Jelle Burggraaff

Else Christensen-Redžepović (Rapporteur)

Jean de Loisy

Marilyn Gaughan Reddan

Goda Giedraityte (Rapporteur)

Suvi Innilä

Anna Karjalainen

Hrvoje Laurenta

Anne Tallineau (Vice-Présidente)

Rossella Tarantino (Présidente)

Janvier 2024

